

Formulaire de Service de Déclaration Déléguée SFTR

Obligatoire pour les clients NFC- ou optionnel pour les clients FC et NFC

Afin de respecter les termes du Service de déclaration délégué propos par HSBC, nous devons nécessairement collecter les informations ci-dessous. Merci donc de bien vouloir compléter ce formulaire, le signer et nous le retourner.

Si vous représentez une « petite » contrepartie non financière au sens de SFTR (NFC-), la réglementation oblige HSBC à déclarer en son nom toutes les transactions éligibles effectuées entre nos sociétés. Vous devez uniquement remplir les sections 2, 3 et 4 ci-dessous pour permettre à HSBC de le faire.

1. Type de Déclaration des Transactions **[non applicable aux NFC-]**

Merci de bien vouloir sélectionner les produits que HSBC déclarera :

Prêt/emprunt de titres

Opération de pension (Repos) & Opération de Vente-rachat et achat-revente de titres

Prêt avec appel de marge (dans le cas d'opérations Prime Finance)

Prêt/emprunt de métaux précieux ou de matières premières

2. Secteur d'Activité de la contrepartie (Corporate Sector Code)

a. Merci de sélectionner le Code secteur de la contrepartie déclarée :

i. Si votre catégorie est Contrepartie Financière (FC) :

ii. Si votre catégorie est Contrepartie Non-Financière (NFC) ou « Petite » Contrepartie Non-Financière (NFC-) :

b. Code de secteur additionnel (Additional Sector Classification) Merci de ne compléter uniquement si votre réponse au paragraphe a. est : UCITS, AIFD, K,L

3. Type de Participant de Marché (Market Participant Type) [applicable aux FCs]

Afin que HSBC fasse votre déclaration, veuillez sélectionner le type d'activité exercée par votre entité (les sociétés non financières seront «NA- Not Applicable»):

Choose an item.

4. Données Client

Merci de bien vouloir donner les informations suivantes ¹	
Nom de la société ("Client") ²	
LEI	

¹ Pour plus d'informations sur SFTR, veuillez visiter notre site internet dédié à SFTR: <https://www.business.hsbc.fr/fr-fr/generic/sftr>

² Si ce formulaire est rempli par un agent au nom d'une ou plusieurs entités nommées, l'agent doit clairement identifier le nom légal complet et le LEI de chaque entité soit sur cette page, soit sur une feuille jointe. Un agent peut uniquement lister plusieurs entités lorsque les choix effectués par toutes ces entités sont identiques. Lorsqu'un agent souhaite remplir cette lettre au nom de deux ou plusieurs entités qui n'ont pas de choix identiques, l'agent doit remplir des lettres distinctes pour chacune.